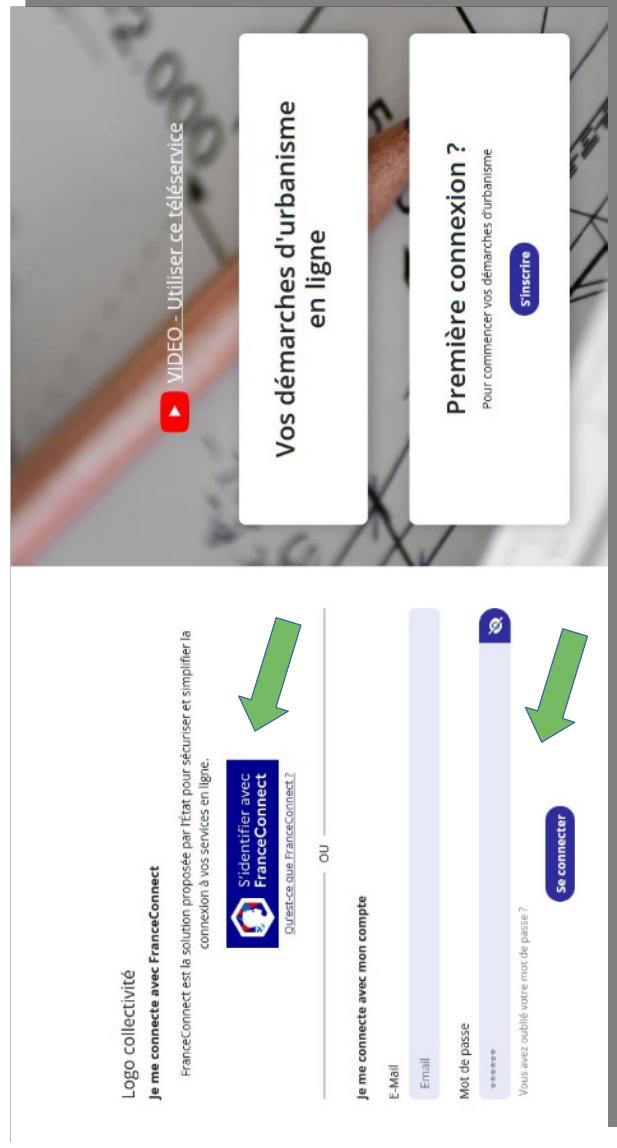


# Saisie d'un dossier sur le portail NET SVE

Toute personne (particulier, notaire, architecte...) peut déposer en ligne une demande d'autorisation d'urbanisme.

Pour cela, elle doit saisir l'adresse du portail NET SVE:  
**<https://webads.haute-saintonge.org/NetADS/sve/CCHS17/>**



## Info

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, les communes doivent être mesure de recevoir une demande saisie par voie dématérialisée.

Les pétitionnaires n'ont pas l'obligation de saisir en ligne. Ils pourront toujours déposer des dossiers « papier ».

L'utilisateur peut se connecter soit :

- Par FranceConnect (site d'authentification géré par l'état, **uniquement pour les particuliers**)
- Par un compte créé à partir de son adresse mail

**Conseil** : je communique le lien aux notaires, architectes, géomètres, administrés etc... sur le site de la commune ou dans le journal municipal par exemple.

*Il est également disponible sur le site de la CDCHS.*